STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

CLUBS N'AYANT PAS REPONDU A LA COMMISSION

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Les clubs ci-dessous n'ont pas envoyé le tableau du Statut des Educateurs :

SENIORS FEMININES D1 :
ANNECY LE VIEUX
AYZE
CHAMBOTTE
DOUVAINE/LOISIN
MARIGNIER
THONON AS
UGINE

SENIORS D1 :
ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
MARIGNIER
SALLANCHES